

ASSOCIATION SPORTIVE

Dans le cadre de l'UNSS, les professeurs d'EPS du collège proposent aux élèves qui le souhaitent de pratiquer une ou plusieurs activités sportives, les **lundis** et **vendredis** de **12h00 à 13h30**, (zumba et badminton) et les **mercredis** de **13h00 à 15h00** (volley, athlétisme).

Les élèves intéressés pourront prendre leur repas à la cantine du collège avant la pratique de leur activité sportive.

Les élèves seront pris en charge dans la cour de l'établissement pour se rendre sur les lieux d'entraînement et ne doivent pas se rendre seuls au gymnase.

Les activités proposées peuvent faire l'objet de compétition les mercredis après-midi (cross, volley, badminton, athlétisme, ...). C'est pourquoi nous vous demandons dans l'autorisation parentale de nous faire savoir si oui ou non votre enfant est susceptible d'y participer.

Comment s'inscrire à l'Association Sportive du collège ?

- remplir l'autorisation parentale
- signer le règlement intérieur de l'AS
- fournir **20€** soit en espèces, soit en chèque à l'ordre de l'Association Sportive.

AUTORISATION PARENTALE

Je, soussigné(e)autorise ma fille, mon fils

..... né(e) le.....à participer à l'Association Sportive.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance des garanties proposées par l'assureur de l'association sportive pour la couverture des dommages corporels de mon enfant dans le cadre des activités de l'AS.

document disponible sur

https://opuss.unss.org/html/ressources/article/pj/GARANTIES_GENERALES.1499940412867.pdf

Dans le(s) sport(s) qu'il ou elle choisira,

Il ou elle participera aux compétitions les mercredis après-midi.

(Cochez la case de votre choix)

Il ou elle ne participera pas aux compétitions les mercredis après-midi.

Le

à

Signature :

REGLEMENT INTERIEUR DE L'AS

En m'inscrivant à l'Association Sportive du collège A.BONNEAUD, je m'engage à :

- travailler sérieusement tout au long de l'année pour progresser dans l'activité que je pratique ;
- participer régulièrement aux entraînements et aux matches, respecter mon engagement ;
- prévenir mon professeur d'EPS le plus tôt possible lorsque je ne pourrai pas participer à un

entraînement ou un match ;

- respecter les personnes (camarades, adversaires, arbitres, professeurs), le matériel et les locaux.

En cas de manquement à ces engagements (mauvais comportement, problèmes d'assiduité, ...) les professeurs d'EPS pourront décider d'une sanction allant de l'exclusion d'une journée à l'exclusion définitive de l'Association Sportive.

En cas d'exclusion définitive, la cotisation versée par le licencié pour son inscription à l'Association Sportive ne pourra pas lui être rendue.

M.COSTE, Mme DELAGE et Mme PLASTRE
Professeurs d'EPS

Je soussigné....., élève de la classe de certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Association Sportive et je m'engage à le respecter.

J'autorise les professeurs d'EPS en charge de la demande de licence à l'UNSS à renseigner les rubriques suivantes : nom, prénom, sexe, classe, niveau de certification de jeune officiel, situation de handicap, ...

Le

à

Signature de l'élève

Signature des parents

NB : pour des raisons d'encadrement, nous nous réservons le droit de limiter le nombre d'élèves par créneau pour le badminton, la zumba et le volley. C'est pourquoi nous vous demandons de numéroter de 1 à 3 les activités que votre enfant veut pratiquer par ordre de préférence. Ainsi si son premier vœu ne peut être retenu, il sera prioritaire sur le 2^{ème} vœu.

Activités que je souhaite pratiquer

Zumba

Volley-ball

Badminton